



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°02

(Mise en ligne le 28/08/2026)

Réunion du : Jeudi 27 août 2026

Président : M. Franck KODJABACHIAN

Présents : MM. Valentin HABASTIDA, Serge RAKOTOMANAHINA, Christophe MOREAU, Lionel D'ANTONIO, Yacine BEKRAR, Laurent SCORLETTI, Jean Marc ARNAUD, Mohamed LAMLOUM, Romain RUBINO et MME. Sabrina DUFRESNE

Excusés : MM. Eric BOURRACHAUD, Chaib DRAOUI, Bedig BALTAYAN, Cyril CICCARIELLO, Laurent THOMAS,

Assiste à la séance MM. GIRARD Ludovic (Directeur Général) et Mme Adèle CRETON (Responsable Juridique)

Ordre du jour

- Nouveaux clubs et Ententes saison 2026 / 2027
- Demande de dérogation
- Mutés supplémentaires
- Point Commissions
- Engagement d'ISTRES FC en U17 Départemental 1
- Nomination des arbitres
- Engagement en seniors Départemental 3

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

NOUVEAUX CLUBS 2026-2027

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	ABREVIATION
866143	SPORTING CLUB MIRAMAS	SC MIRAMAS
766144	FA ACADEMY	FA ACADEMY

ENTENTES 2026-2027

N° AFFILIATION	CLUBS	NOM DE L'ENTENTE	CATEGORIE
581425	SC CAYOLLE - AS MAZARGUES	ENT. CAYOLLE-MAZARGUES	U16D3
547761	ES PENNOISE - ES CUGES	ENT. PENNOISE-CUGES	U14D4
530383	O. ROVENAIN - FC ENSUES	ENT. LE ROVE ENSUES	U12-13F

DEMANDE DE DEROGATION

Pris connaissance de la demande de dérogation de l'AS LA CIOTAT pour participer au Championnat de Football Loisir organisé par le District du Var lors de la saison 2026/2027.

Pris connaissance du courriel transmis par le District de Var indiquant avoir reçu une demande de renouvellement d'engagement pour la saison 2026/2027 du club de l'A.S. LA CIOTAT. Que le District du VAR sollicite l'accord du District de Provence pour ce renouvellement.

- Au vu des arguments avancés la saison précédente, le Comité Directeur du District de Provence transmet au District du Var un avis favorable à la demande de l'AS LA CIOTAT.

MUTES SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F., les clubs ci-dessous bénéficient d'un ou plusieurs mutés supplémentaires dans l'équipe choisie pour la saison 2026/2027 :

➤ Un muté supplémentaire :

Equipe Représentative	Nom de club	Equipe bénéficiant du M.S.
District	AILES SPORTIVES AIRBUS HELICOPTERS	VETERANS A 8
District	A.S.M. ST LOUP	U16 D1
District	ASSOCIATION SPORTIVE DE PROVENCE	ENTENTE U16
District	C.A. CROIX SAINTE	U15 F
District	F.A. MARSEILLE FEMININ	U16F R
District	F.C. BLANCARDE CHARTREUX	U14 D1

District	F.C. AIXOIS	SENIORS F
District	J.S. DES PENNES MIRABEAU	U16 D2
District	LE PARC F.C.	N.C.
District	MARSEILLE SUD OLYMPIQUE	SENIORS D2
District	S.C. VITROLLES	SENIORS D2
District	SP.C. PONT DE CRAU	U13 N1
District	USM MEYREUIL	U13
Ligue	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE	U14 D1
Ligue	S.C. MONTREDON BONNEVEINE	U14 R
Ligue	S.O. CAILLLOAIS	U13 CRIT
Ligue	A.S. AIX EN PROVENCE	U16 R1
Ligue	F.C. LOISIRS MALPASSE	U16 R1

➤ **Deux mutés supplémentaires :**

Equipe Représentative	Nom de club	Equipe bénéficiant des M.S.
District	A.S. BOUC BEL AIR	SENIORS D1 et U19 D1
District	A.S. MAZARGUES	U14 D2 et SENIORS D2
District	BUREL F.C.	U16 R
District	C.A. PLAN DE CUQUES	U13 CRIT et U14 D2
District	F.C. ST VICTORET	U14 D4 et U17 D2
District	SPORTING CLUB ALLAUCH	SENIORS D2
District	U.S. DE PUYRICARD	SENIORS D2
Ligue	AUBAGNE F.C.	U14 D1
Ligue	ET.S. FOSSEENNE	D1
Ligue	O. DE MARSEILLE	U15 R et U14 R
Ligue	GARDANNE BIVER F.C.	U18 R et U15 D1
Ligue	STADE MARSEILLAIS U.C.	R2 et U15 R
Ligue	F.C. SEPTMES CONSOLAT	R2 et U14 R
Ligue	U.S.P.E.G.	U15 et U16
Ligue	ASPTT MARSEILLE	U18 R1 et U14 R
Ligue	O. ROVENAIN	U17 R

POINT COMMISSIONS

➤ **Commission de l'Arbitrage :**

- **Président :** M. Lionel D'ANTONIO
- **Secrétaire :** M. Fabrice BOSCO

- **Membres** : Nicolas AZZOPARDI, Pierre SCHIANO, Sid Ahmed FIDDOUH, Frédéric RUIZ, André SCHIANO, Nabil MARESNI, Franck SAYAG, Lyes KERBA, Taj Alarab AOURARH, Aymé BOUWE.
- **Observateurs** : Sébastien PICCO, Michel D'ANTONIO, Éric GUERIN, Sofiane TIR, Philippe MOUDERY, Claude BARBARA, Christian POTARD, Thierry BUTTEGEG, Maxime ZOUAIN, Yassine AIT ZEGAGH, Éric DANTZER.
- **A titre consultatif** : Mme Adèle CRETON

➤ **Commission du Statut de l'Arbitrage :**

- **Président** : M. RUBINO Romain
- **Secrétaire** : M. D'ANTONIO Lionel
- **Membres** : M. BOSCO Fabrice, M. DRAJA Yacine, M. Cédric HELLEBOID et M. Pierre SCHIANO
- **A titre consultatif** : MME CRETON Adèle

➤ **Commission des Délégués :**

- **Président** : M. Franck KAISER,
- **Président Adjoint** : M. Bedik BALATAYAN
- **Secrétaire** : Mme Patricia CANDRE
- **Membres** : MM. Laurent PIZZELA, BELMONTE Stéphane, et MME Khadija DAMIR.

➤ **Commission des Finances :**

- **Président** : M. CICCARIELLO Cyril
- **Membres** : MME DAROSCURET Fabienne, M. MROIVILI Souleimana et M. AKOUA Steve
- **A titre consultatif** : M. LAMOTTE David

➤ **Commission des Activités Sportives :**

- **Président** : M. HABASTIDA Valentin
- **Membres** : MM Christophe BENEDETTO, Lucien CORIAS, Stéphane BELMONTE
- **A titre consultatif** : MME PAOLI Ludivine

➤ **Commission Technique**

- **Président** : M. Christophe MOREAU
- **Membres** :

BELMONTE	Stéphane
BENABBAS	Karim
BENAHCENE	Nasser
BERNARD	Gregory
BORRELLI	Frank
BOUBEKEUR	Mohamed
BOULANIAN	Anthony
BOUNCER	Nacim
CANTINI	Geoffrey
CHAIBI	Tayeb
CHIKH	Youssef
CORRIAS	Lucien
CORSANO	Luciano
DAMACHE	Yamna
DATO	Alexandre
ELANA	Steve
FATAHINE	Nassim
GASTON BELLEGARDE	Thomas

GENNARI	Robert
IDRISSI OUAGGAG	YLIES
JAUBERT	Kyllian
JEAN	Michel
LAMKADMI	Mehdi
MARZOUKI	Oualid
MAUREAU	Christophe
NENERT	Léon
OUARET	Omar
PERRIN	Michel
PUCHALVER	Anaëlle
RAMAHANDRIARIVELO	Frédéric
RICCI	Bernard
RIPPERT	Thomas
RODRIGUEZ	Cédric
RODRIGUEZ	Thierry
SAHNOUNE	Brahim
SAHRAOUI	Mehdi
SAYEH	Slim
SEMMANE	Tarik
SERNA	Kevin
SIDI YOUSSEF	Mohamed
STROZZI	Bastien
TASSONE	Christian
THIERRY	Eric
TOUATI	Brahim
TRAD	hamed
TURI	Jimmy
WEGSCHEIDER	Thierry

➤ **Commission de Discipline**

- **Président** : M. Jean Marc ARNAUD
- **Secrétaire** : M. Gérard TORRES
- **Représentant de la Commission des Arbitres** : M. Nicolas AZZOPARDI
- **Membres** : MM. Bedik BALTAYAN, Louis DI MARCO, Roger MESSANA, Cédric PAPA
- **Instructeurs** : Mme Adèle CRETON, Mme Charline LOURGUILLOUX

La Commission nomme également Mme Yasmine BEN MOULOUD et Chloe GOEFFRIN en tant qu'instructeur suppléant.

➤ **Commission des Statuts et Règlements :**

- **Président** : M. MULET Marc
- **Secrétaire** : M. DURAND François,
- **Membres** : MM. ROFFE FIDAL Jérôme et ROSENBERG Alain
- **A titre consultatif** : MME CRETON Adèle

➤ **Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire**

- **Président** : M. Jean-Pierre CASTAN
- **Secrétaire** : M. Serge RAKOTOMAHANINA
- **Membres** : MM. Mohamed TSOURI, M. Franck KAISER et M. Fabio PERFETTI
- **Représentant de la Commission des Arbitres** : M. Jean-Michel MESNARD
- **A titre consultatif** : MME CRETON Adèle

➤ **Commission Foot diversifié :**

- **Président** : M. Brahim TOUATI
- **Secrétaire** : M. Medhi SAHRAOUI
- **Membres** : MM. Samir BELAMRI et Vincent GUYODO

➤ **Commission Développement et Promotion du Football Féminin :**

- **Président** : M. Didier FOREST
- **Secrétaire** : M. Serge MALIGUE
- **Membres** : Mme Laure LEBLANC, Mme Emma MIALET et M. Thierry MURATELLE

➤ **Commission Valeurs Sportives et Citoyenneté**

- **Président** : M. D'AMICO Thierry
- **Membres** : MM. JOURDAN Patrice, VESPIRINI Romain, ATTALAH Ziane
- **A titre consultatif** : MM. GIRARD Ludovic et Adèle CRETON

ENGAGEMENT D'ISTRES FC EN U17 DEPARTEMENTAL 1

Le Comité de Direction,

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline de la Ligue méditerranée sanctionnant le club d'ISTRES FC pour manquement à la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football, et notamment à son article 1 relatif au respect des règlements.

Considérant que cette décision est assortie d'une interdiction, pour le club, d'engager une équipe en championnat U17 Régional pour la saison 2026/2027, et que la Ligue Méditerranée a transmis ces informations au District de Provence.

Le Comité de Direction prend acte de ladite décision et sollicite la Commission des Activités Sportives pour procéder à l'engagement du ISTRES FC en Championnat U17 Départemental 1.

Considérant en outre que le Comité de Direction tient à rappeler qu'en cas d'augmentation du nombre d'équipe au sein d'une poule, le nombre de descentes du groupe est augmenté du nombre équivalent de club(s) supplémentaire(s) qui lui avait été attribué.

NOMINATION DES ARBITRES

Le Comité de direction,

Pris connaissance du Procès-verbal n°1 de la Commission départementale de l'Arbitrage.

Approuve à l'unanimité la nomination des arbitres suivants :

Jeunes Arbitres District stagiaires :

ABOUBACAR Ania - AISSAOUI Zakaria - ALI Nakim - BAGHAFOR Yacine - CHAUVET Gianni - DE VOS Gabin - HAMMOUDA Kenzo - IKHAOUANE Iyad - MALOZI Dieudonne - MESSAL Lena - MEZOUAR Camron - MOYA Julio - OURACI Kais - RAHOU Khalil - ROSELLO Mahe

Arbitres District stagiaires :

BAGGAR Adam - HAROUNA Rahim - ISSILAMOU Abasse - LACOMBA Mickael - LADACI Mohamed - LAKI Anlia - MOUTADAYINE Omar - PAONESSA Adrien - SYLVA Robert

Prolongation stagiaire :

BAUGE Thao - DIAKITE Cheick Amala - ECHATTI ABDALLAH Yohan - EL MORABIT Ayoub - EL OUARYAGHLY Ryane - LALLEMENT MATHELIN Lorenzo - LAMACHI Toufik - TAZAMOUCHE Nais - YEMBIRI Tiebine Fabrice - MOREY Theo - MILHE DAVID Clément - ALIOME Antoine

Jeunes Arbitres District :

BEKHAKHECHA Ryad - BOUMEDDINE Adam - BOUNCER Shain - CANNONE Timael - DELETTRE Matt - EKEKE PRISO Jazz - EL MAHMOUDI Ayman - GAGGINI Ange - GEORGETON Adrien - JEUNE Flavio - JOLLY Ayoub - LAPOTRE Fabio - MEDJOU Kemis - M'ZE Mohamed - ROUISSI Ilyes - SADAOUI Adam - SAHRAOUI Rina - SCORTICA Rudy - TAGUELMINT Safwan

Arbitres District :

BOUAZZA El Hadj - CHEIKH ROUHOU Ahmed - JEAN Sylvain - KUSZUSKI Gregory - LAHOUEL Mehdi - L'HARIDON Alexandre - RUSSO Tony - TONCO Grégoire

ENGAGEMENT EN SENIORS DEPARTEMENTAL 3

Le Comité de Direction,

Ayant pris connaissance des demandes d'engagement en catégorie Seniors Départemental 3 des clubs de l'ET.S DE LA CIOTAT, de l'ET.S D'ENTRESSEN ISTRES, de l'US TRETISOISE, du FC ROUGUIERE et de MARSEILLE UNITED FC.

Considérant que ces demandes ont été formulées après la date limite d'engagement fixée par la Commission des Activités Sportives du District de Provence, ainsi qu'après la publication des calendriers seniors.

Attendu que l'article 2 du Règlement des Championnats Seniors réservant l'accès auxdits championnats aux équipes ayant adressé leur engagement avant le délai prévu : « *Les Championnats Seniors sont ouverts aux équipes des clubs affiliés conformément à l'article 22 des Règlements Généraux de la FFF, **ayant adressé leur engagement dans cette catégorie avant le délai prévu par la Commission des Activités Sportives.*** »

Considérant que la Commission des Activités Sportives a constaté l'existence de deux places vacantes dans cette catégorie.

Considérant que le nombre de demandes dépasse celui des places disponibles et qu'en l'absence de disposition réglementaire prévoyant expressément cette hypothèse, il appartient au Comité de Direction de statuer conformément à l'article 22 du Règlement des Championnats Seniors.

Considérant que les demandes ont été examinées selon leur ordre de réception, à savoir l'ET.S DE LA CIOTAT, l'ET.S D'ENTRESSEN ISTRES, l'US TRETISOISE, le FC ROUGUIERE et MARSEILLE UNITED FC.

- Le comité de direction demande à la Commission des Activités Sportives qu'il soit procédé à l'engagement, en Championnat Seniors Départemental 3, des deux premiers clubs soit l'ET.S DE LA CIOTAT et de l'ET.S D'ENTRESSEN ISTRES.
- Et de placer sur une liste d'attente, dans l'ordre chronologique : l'US TRETISOISE, le FC ROUGUIERE et MARSEILLE UNITED FC, en vue de pourvoir toute place qui viendrait à se libérer par désistement ou retrait au cours des trois premières journées de championnat.

Le Président de la séance :
M. KODJABACHIAN Franck

